

# **REGLEMENT SPORTIF**

## **ANNEXE**

## **CHAMPIONNAT DE FRANCE POLICE**

## **DE Vélo Tout Terrain**

### **I - COMPETITION**

#### **1 - 1 L'épreuve**

Elle se déroule selon le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Le parcours proposé pour la compétition doit présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Le circuit doit être compris entre la distance minimale du règlement F.F.C. et la distance maximale dans les mêmes formes, afin que le parcours soit attractif. Il doit utiliser le lieu de façon idéale et de préférence être en forme de trèfle. Le circuit proposé, dont les distances sont définies selon la configuration du terrain, est soumis à l'approbation du Directeur Technique National de cyclisme F.S.P.N.

Le parcours comprend normalement une variété de terrains tels que des tronçons de route, des pistes forestières, des champs et des chemins de terre ou recouverts de graviers et présentera des variations de dénivélés importantes. La distance à parcourir sur routes pavées ou goudronnées ne doit pas dépasser 15% du parcours total. Ce parcours doit être praticable entièrement en vélo, même en cas de conditions météorologiques difficiles. Des zones parallèles sur les parties du parcours se détériorant facilement doivent être prévues. Les longues sections à voie unique doivent prévoir des zones de dépassement. Le parcours doit être balisé avec le système de fléchage type de la F.F.C. notamment pour les parties dangereuses.

La ligue organisatrice doit transmettre le profil du parcours avec la plaquette de présentation.

Des contrôles de passage peuvent être mis en place sur le parcours, tout concurrent en sens inverse du circuit sera immédiatement mis hors course. Il en est de même pour tout concurrent ne respectant pas l'intégralité du parcours de façon délibérée et manifeste, tout comme l'usage de moyens pour obtenir un avantage déloyal sur les autres compétiteurs.

Le collège des commissaires veille tout ou partie des pointages ainsi réalisés. En cas de mauvais temps ou tout autre événement le justifiant, à la demande des autorités ou sur initiative de l'organisateur qui en informera les autorités, l'épreuve peut être modifiée tant dans son parcours que sur sa durée ou tout simplement annulée.

Tous les participants, organisateurs, bénévoles, encadrants, coureurs, public doivent respecter la nature et l'environnement. L'organisateur doit prévoir une zone de récupération des déchets qui pourra être la zone réglementaire dite « zone technique ».

Le comité d'organisation doit :

- déposer, auprès du Préfet du département dans lequel est prévu le championnat, une demande d'autorisation (2 mois avant la date de la manifestation)
- prévoir un local pour un éventuel contrôle médical dans les meilleures conditions d'hygiène et de discréction, le plus proche si possible de l'arrivée. Ce local doit comporter 5/6 sièges dans une salle d'attente, une autre salle doit permettre de procéder aux opérations de prélèvements avec table et chaises. Il doit y avoir un local sanitaire avec lavabo et WC. L'organisateur doit prévoir des boissons et bouteilles cachetées.
- se tenir informé des mises à jour réglementaires.

La distance à parcourir doit permettre au vainqueur de réaliser un temps de course compris entre :

- 1 h 30 - 1 h 45 pour les seniors, course spécifique
- 1 h 15 - 1 h 30 pour les féminines, course spécifique
- 1 h 15 - 1 h 30 pour les vétérans, course spécifique

## **1 - 2 Déroulement**

### **Modalités du séjour :**

- Après-midi 1<sup>ère</sup> journée : arrivée des délégations
- 2<sup>ème</sup> journée : compétition
- Matinée 3<sup>ème</sup> journée : départ des délégations.

## **1 – 3 Equipement**

### **1 – 31 Tenue de course**

Le port d'un casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, entraînements, repérages, liaisons à vélo.

### **1 – 32 Matériel et vérification techniques**

Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque vélo est muni d'une plaque guidon fournie par l'organisateur.

Dans la zone d'accueil, le contrôle technique permet aux commissaires de course de procéder au marquage des vélos (cadre et jantes).

Les vélos admis dans la compétition doivent répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale. Tout changement de vélo durant l'épreuve est interdit. Tout échange de roue est également prohibé entre compétiteurs.

Seuls les compétiteurs sont responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Tous les compétiteurs doivent porter le maillot officiel de leur ligue qui doit être le même pour chacun des représentants. Le port du cuissard reste libre. Le coureur ne respectant pas ces règles ne figurera pas au classement des championnats de France police. Pour des raisons exceptionnelles soulevées auprès du comité technique, ce dernier pourra accorder des dérogations qui doivent rester limitées.

Il est formellement interdit d'utiliser des pneus équipés de pointes ou de vis en métal.

## **1 – 4 Catégories**

- |           |   |
|-----------|---|
| Masculins | * Seniors : tous concurrents âgés de – de 40 ans l'année du championnat |
|           | *Vétérans : tous concurrents âgés de + de 40 ans l'année du championnat |
| Féminines | *Sans distinction d'âge   |

## **1 – 5 Pénalités**

### **1 – 51 Refus de départ**

- Non port du casque
- Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre.

### **1 – 52 Pénalités en temps**

- Rétrogradation en dernière ligne pour non respect de l'emplacement de départ prescrit,
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé,
- Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre.

### **1 – 53 Mis hors course**

- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du parcours
- Non respect du parcours
- Jugulaire du casque détachée durant la course
- Jets de déchets (papiers, chambre à air, etc...) sur le parcours hors des zones techniques.

## 1 – 6 Zone de départ

Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

L'ordre et les horaires de départ font l'objet d'une procédure spécifique de la part du comité d'organisation.

Trois courses distinctes (une pour chacune des catégories) sont proposées :

- ☒ Senior
- ☒ Vétérans
- ☒ Féminines.

En fonction du nombre des participants dans les différentes catégories, de la configuration du parcours, des conditions de sécurité, la course des vétérans puis des féminines peuvent être décalées d'un laps de temps permettant d'évoluer sans difficultés après la course des seniors.

Le type de circuit doit s'y prêter et les conditions de sécurité doivent être préservées ainsi que le principe d'équité sportive (les concurrents vétérans et les féminines ne doivent pas être perturbés par un nombre de retardataires de la course seniors pour les vétérans, et par des vétérans ou seniors pour les féminines).

L'organisateur doit faire valider son dispositif de course par le D.T.N. de cyclisme F.S.P.N.

Un tirage au sort effectué lors de la réunion préparatoire détermine la position des ligues sur la grille de départ.

Exemple :

OUEST	EST	NORD
N° 1	N° 11	N° 21
N° 2	N° 12	N° 22
N° 3	N° 13	N° 23
Etc...		

## 1 – 7 Zone d'arrivée

Une zone d'arrivée doit être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser passer qu'un seul concurrent.

Le commissaire technique chargé de la vérification des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone. Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

## 1 – 8 Dossards

La licence F.S.P.N. de chaque participant doit être présentée au cours de la réunion des C.T.L. Les dossards sont remis après vérification des licences.

Dans la mesure du possible et afin de permettre de meilleures conditions de classements à l'arrivée, les coureurs sont munis d'un double dossard (il est formellement interdit de les rogner ou de les plier).

En cas d'abandon, le dossard doit être immédiatement retiré et remis par le coureur concerné à l'un des commissaires de course.

## 1 – 9 Motos

Sur le circuit, les seules motos officielles admises sont celles dont les pilotes portent un chasuble d'officiel spécifique. Elles sont limitées au nombre de 6 par course et identifiables comme suit :

- une moto ouvreuse
- une moto commentaire de course pour ligne d'arrivée
- une moto commissaire
- une moto presse
- une moto médecin
- une moto balai.

Il peut y être utilement ajouté : une à deux motos d'invités, une moto de liaison, si les possibilités l'autorisent.

## **1 – 10 Liaisons moto**

Chacun des véhicules ci-dessus doit être muni d'un poste radio permettant de recevoir les instructions ou informations relatives au déroulement de la course (appareil récepteur).

Le directeur de course, le directeur de course adjoint et le directeur de l'organisation doivent être munis d'un appareil émetteur – récepteur.

## **1 – 11 Balisage**

Le parcours doit être balisé complètement

## **1 – 12 Discipline de course**

### **1 – 121 Le directeur de course**

Le directeur de course désigné pour sa compétence et son expérience en la matière, par le comité d'organisation, est chargé, avec l'aide des commissaires de course, d'assurer en permanence la régularité sportive, la surveillance et le contrôle technique de la compétition, ainsi que la discipline de course et le respect des règlements, tant vis-à-vis des coureurs et Conseillers Techniques de Ligues et de concourir ainsi, au succès de l'épreuve en collaboration avec le directeur de l'organisation.

Dès l'ouverture du contrôle du départ, il dispose de la plénitude d'attribution pour tout ce qui concerne la course. Présidant le jury des commissaires, il est chargé avec ceux-ci et le juge à l'arrivée des classements individuels et par équipe et les communique au directeur de l'organisation.

Il fait également part des pénalités éventuellement infligées durant la course.

### **1 – 122 Les commissaires de course**

Egalement désignés par le comité d'organisation, ils sont chargés d'assister le directeur de la course dans les attributions définies ci-dessus.

### **1 – 123 Les signaleurs**

L'organisation doit prévoir un nombre de signaleurs suffisant pour garantir la sécurité des coureurs, des spectateurs pendant la compétition et les entraînements officiels.

Leurs emplacements doivent être prévus sur une carte détaillée.

L'âge minimum d'un signaleur est de 18 ans et il doit être facilement identifiable par un accessoire vestimentaire largement visible, chaque signaleur doit être équipé d'un sifflet, et ceux situés aux endroits stratégiques d'un poste radio. S'ils possèdent un GSM, ils doivent en être dotés pour pouvoir alerter les secours au plus vite. Ils doivent être clairement informés de leur rôle et recevoir des cartes avec des points de repères précis pour identifier aisément un lieu où se serait produit un accident. L'organisateur désigne un coordinateur des signaleurs. Les autres dispositions réglementaires de la F.F.C. en l'espèce doivent être respectées.

### **1 – 124 Assistance technique – dépannage**

Aucun engin suiveur n'est autorisé.

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce de vélo, à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ. L'assistance technique n'est possible que dans les zones prévues à cet effet. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations doivent être déposés dans ces zones. Pour effectuer les réparations ou changement d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne. Du petit matériel tel que chambre à air ou petit outil peut être donné main à main au coureur dans les zones techniques.

En plus de l'assistance technique dans les zones prévues à cet effet, l'assistance technique est autorisée, en dehors de ces zones, entre coureurs appartenant à une même ligue.

Tout autre aide extérieure réalisée en dehors de ces zones peut entraîner la disqualification du coureur. Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne représentent pas un danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

### 1 – 125 Règles de dépassements

Tout concurrent rattrapé, doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.

Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera arrêté et classé à (x) tour(s) du premier.

Tout dispositif de liaison radio entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du (ou des) compétiteur(s).

### 1 – 126 Ravitaillement

Le ravitaillement en solide et liquide est autorisé sur l'ensemble du parcours. L'organisateur doit mettre en place des zones d'assistance technique, chaque zone doit être située dans un secteur plat ou en montée dans un endroit assez large où la vitesse est suffisamment faible. Les zones doivent être suffisamment longues et judicieusement réparties sur le parcours. Des zones d'assistance technique doubles sont fortement recommandées. Les bidons et ravitailllements doivent être donnés à la main du coureur sans courir à ses côtés. Il est interdit de revenir à contre sens de la course pour revenir sur la zone technique qui devra être clairement délimitée par un panneau de début et un panneau de fin de zone. A défaut de zone technique, elle est d'office située dans un espace en amont et en aval de la ligne d'arrivée et de passage du compte tours.

### 1 – 13 Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans les 60 minutes après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Dans tous les cas, la réclamation doit être déposée auprès de la commission technique de l'épreuve.

## II – LA PARTICIPATION

Chaque ligue peut engager une équipe composée de :

- 1 Conseiller Technique de Ligue,
- 3 seniors,
- 3 vétérans (+ 40 ans),
- 1 féminines
- 1 joker

L'ensemble des participants pourra aller jusqu'à concurrence de 104 licenciés pour l'ensemble des délégations.

## III – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

A l'issue des épreuves, il est procédé aux classements suivants :

### 3- 1 Classement individuel

- Masculins SENIORS
- Masculins VETERANS
- Féminines

### 3- 2 Classement par équipes

Un classement par équipe est effectué par ligue en prenant en compte le classement des coureurs ayant obtenu la

meilleure place dans chacune des trois catégories (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> seniors de l'équipe, 1<sup>er</sup>s et 2èmes vétérans de l'équipe, 1<sup>ère</sup> féminine de l'équipe) par addition des places.

### **3- 3 Récompenses**

Il sera remis par la FSPN :

- |  |  |
|--|--|
| - pour la ligue championne de France   | - 1 trophée « champion de France police »  |
|  | - 1 médaille d'or FSPN (petit format) aux 5 membres de l'équipe, ainsi qu'au C.T.L.      |
| - pour la ligue classée 2 <sup>ème</sup>   | - 1 médaille d'argent FSPN (petit format) aux 5 membres de l'équipe, ainsi qu'au C.T.L.  |
| - pour la ligue classée 3 <sup>ème</sup>   | - 1 médaille de bronze FSPN (petit format) aux 5 membres de l'équipe, ainsi qu'au C.T.L. |
|  |  |
| - pour les 1 <sup>ers</sup> des classements  | -1 médaille d'or FSPN (grand format) à chaque coureur seniors, vétérans et féminines     |
| <i>Remise des maillots « Champion de France Police » à l'arrivée<br/>L'hymne national est alors exécuté.</i> |  |
| - pour les 2 <sup>èmes</sup> des classements   | -1 médaille d'argent FSPN (grand format) à chaque coureur seniors, vétérans et féminines |
| - pour les 3 <sup>èmes</sup> des classements   | -1 médaille bronze FSPN (grand format) à chaque coureur seniors, vétérans et féminines   |

*Fait à Bagnolet, juin 2018*

Le Secrétaire Général

La Présidente

Jean François BRIAND

Brigitte JULLIEN